

Salles de bain

GODMORGON

10

ans

Garantie

GRATUITE



La vie quotidienne à la maison impose des exigences élevées sur les mobiliers de salle de bain. La série de meubles et rangements de salle de bain GODMORGON, pieds inclus, nos lavabos ODENSVIK, BRÅVIKEN et EDEBOVIKEN, ainsi que nos éléments de rangement intérieur GODMORGON ont été testés selon les normes sévères pour un usage en environnement domestique et répondent à nos strictes exigences de qualité, de solidité et de résistance. IKEA vous offre une garantie de 10 ans sur les produits signalés par le logo ci-dessous, qui couvre la réparation ou le remplacement du produit si un défaut de fabrication des matériaux apparaît pendant toute la période de garantie offerte à compter de la date d'achat. Cette garantie est valable pour un usage domestique. Pour connaître le détail des conditions d'application, reportez-vous aux dispositions du présent livret.







Quelle est la durée de cette garantie ?

La présente garantie est valable dix (10) ans à compter de la date d'achat chez IKEA des produits repris dans la section « Qu'est-ce qui est couvert dans le cadre de cette garantie ? »

L'original du ticket de caisse, de la facture ou du bon de livraison en cas de vente à distance est exigé comme preuve de l'achat.

Conformément à l'art. L.211-16 du Code de la consommation, toute période d'immobilisation du produit, pour une remise en état couverte par la garantie, d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir à la date de la demande d'intervention du consommateur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

La garantie s'applique aux matériaux et accessoires remplacés ou réparés durant la période de garantie, dans la limite de la période de garantie restant à courir à compter du jour du remplacement ou de la réparation. Le remplacement du produit défectueux n'a pas pour conséquence de prolonger la durée initiale de garantie

Qu'est-ce qui est couvert dans le cadre de cette garantie ?

La garantie s'applique aux produits neufs vendus dans les magasins IKEA, hors modèles d'exposition et produits vendus à la « Bonne trouvaille ».

La garantie s'applique dans le cadre d'un usage domestique uniquement. La garantie couvre la réparation ou le remplacement du produit si un défaut de fabrication des matériaux apparaît pendant toute la période de garantie offerte à compter de la date l'achat, dans les composants décrits ci-après des armoires de rangement et aménagements intérieurs, lavabos, mitigeurs et siphons :

- GODMORGON meubles et rangements de salle de bain
- GODMORGON pieds
- ODENSVIK lavabos en céramique, robinets inclus
- BRÅVIKEN, EDEBOVIKEN lavabo en marbre reconstitué, robinets inclus
- GODMORGON éléments de rangement intérieur (rangement/lot de 3, boîte à compartiments, boîte avec couvercle, rangement à casiers).

Que fera IKEA pour remédier au problème ?

Dans le cadre de cette garantie, IKEA examinera le produit. Si après vérification, et hormis mise en œuvre de la garantie légale, IKEA conclut que votre réclamation est couverte par la présente garantie, IKEA procédera à la réparation du produit défectueux, ou à son remplacement par le même article ou par un article de qualité comparable.

En cas de mise en œuvre de la présente garantie, IKEA prendra en charge les frais de réparation, de pièces de rechange, de main d'œuvre et de déplacement du personnel à domicile que le service implique, dans la mesure où le produit est accessible à la réparation sans coût supplémentaire. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux réparations effectuées sans autorisation de IKEA.

Si l'article n'est plus vendu chez IKEA, IKEA proposera un article de remplacement approprié équivalent qui remplit les mêmes fonctions et offre un niveau de qualité identique.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

La garantie ne s'applique pas aux aérateurs de mitigeurs pour lavabo, et à tout élément étirable souple (comme les joints) nécessitant un remplacement régulier.

La garantie ne s'applique pas aux produits qui ont été mal stockés ou montés, qui ont subi une mauvaise utilisation ou une modification, qui ont été nettoyés avec de mauvaises méthodes ou produits, aux produits qui ont été utilisés de manière inappropriée ou subi un usage abusif, qui ont, par exemple, été utilisés à l'extérieur ou dans un environnement corrosif ou dans un lieu public ou professionnel.

La garantie ne couvre pas l'usure normale telle qu'elle n'affecte pas l'usage ou la sécurité du produit au quotidien, ni les dommages causés par, entre autres, le vol, la chute ou le choc d'un objet, l'incendie, la décoloration à la lumière, les brûlures, l'humidité ou la chaleur sèche excessive, les coupures, les éraflures, toute imprégnation par un liquide, ou les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive.

La garantie ne couvre pas les dommages indirects ou fortuits.

Conseils d'entretien

Meubles

Nettoyez les éléments en bois, plastique ou métal avec un chiffon imbibé d'un détergent doux. Terminez en essuyant avec un chiffon propre et sec.

Nos meubles GODMORGON sont spécialement conçus pour des salles de bain. Evitez cependant d'exposer les meubles à un taux d'humidité très élevé ou un contact excessif avec l'eau. Essayez immédiatement toutes traces humides afin d'éviter qu'elles ne pénètrent dans le bois.

Veillez à ce que votre salle de bain soit correctement ventilée et évitez de placer des meubles à proximité de la baignoire ou de la douche.

Lavabos

Pour le nettoyage quotidien, utilisez simplement un chiffon légèrement humide ou un nettoyant non abrasif.

Lavabos en marbre reconstitué

Pour garder la finition d'origine, évitez de mettre en contact un évier en marbre reconstitué avec des produits abrasifs ou acides, ou qui contiennent de l'ammoniaque, de l'alcool ou de l'eau de javel, ou avec des produits de teinture pour cheveux. Ne jamais utiliser de poudre à récurer, de laine d'acier ou d'outils pointus qui pourraient rayer ou altérer la surface du lavabo en marbre reconstitué.

Utiliser l'agent nettoyant fourni pour enlever des taches ou rayures superficielles de la surface du lavabo.

Lavabos en céramique

Pour garder la finition d'origine du lavabo, évitez de mettre en contact un évier en céramique avec des produits fortement acides, comme de l'acide chlorhydrique, de l'acide sulfurique ou des produits fortement alcalins comme la soude caustique par ex.

Installation

Suivre attentivement les instructions de montage et d'installation, ainsi que les instructions d'entretien et de maintenance, fournies avec les produits.

Les éléments doivent être correctement et solidement fixés au mur. Assurez-vous d'utiliser des fixations murales adaptées à votre mur. Le type de fixation dépendant de la nature du matériau de votre mur, les vis et chevilles de fixation ne sont pas fournies.

Assurez-vous que votre mur est de nature à supporter des charges en rapport avec le produit. En cas de doute, prenez l'avis d'un spécialiste. Et pour garantir une stabilité complète, les meubles lavabo GODMORGON doivent aussi être équipés de pieds que vous pouvez choisir parmi les séries coordonnées que IKEA propose en complément.

La garantie ne couvre pas la détérioration des meubles IKEA et de leur contenu liée à une rupture du support mural de l'immeuble.

Où s'applique la présente garantie ?

Sous réserve de conformité aux spécifications techniques et réglementations applicables et propres à chaque pays le cas échéant, les garanties pourront être exercées auprès de l'organisation IKEA locale du pays où le produit est utilisé sur tout le territoire de l'Union Européenne (hors DOM et TOM).

Comment nous joindre ?

Contactez votre magasin IKEA pour faire une réclamation dans le cadre de cette garantie. Vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone du magasin IKEA le plus proche de chez vous dans le catalogue IKEA ou sur le site www.IKEA.fr.

Conservez votre preuve d'achat (ticket de caisse, facture ou bon de livraison en cas de vente à distance).

RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES

IKEA s'engage à garantir la conformité des biens au contrat ainsi que les éventuels vices cachés, conformément aux dispositions légales figurant ci-après, sans que cela ne fasse obstacle à la mise en œuvre de la garantie ci-dessus consentie lorsque celle-ci est plus étendue que la garantie légale.

« Garantie légale de conformité » (extrait du Code de la consommation)

- Art. L. 211-4. «Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.»

- Art. L. 211-12. «L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.»

- Art. L. 211-5. «Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

«De la garantie des défauts de la chose vendue» (extrait du Code civil)

- Art. 1641. «Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.»

- Art. 1648 (1er alinéa). «L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.»

CONSERVEZ ENSEMBLE VOS DOCUMENTS:

- JUSTIFICATIF D'ACHAT
- CONDITIONS DE GARANTIE CONTRACTUELLE

Meubles IKEA France SNC
425, rue Henri Barbusse
BP 129
78375 PLAISIR CEDEX

Service Après-Vente IKEA : 0970 808 720

(appel non surtaxé, coût d'une communication vers un numéro 09 selon tarif de votre opérateur)

